



LES REVENDICATIONS NATIONALES y'en a pas 100

Métier à risque?

Prime de feu

19% → 28%

+9% de salaire pris en compte pour ma retraite!

Pour partir avant je suis plafonné alors que je continue à cotiser 2%.

Déplafonnement

5 ans → 10 ans

| | | |
|---------------|---------|-------|
| CN6 CNRACL SP | 1911,90 | 3,800 |
|---------------|---------|-------|

Pour intégrer la prime de feu des « anciens » 1,8% de retenue qui devait s'arrêter en 2003... entre 6 000 et 10 000 € par SPP volés depuis!

Sur ma fiche de paie, je retrouve ces deux cotisations: 1,8+2=3,8%

FIN DE LA SUR-COTISATION

Face à l'augmentation des interventions sans instrumentalisation!

EMBAUCHE
STATUTAIRE
MASSIVE!

**Ton métier, ton avenir,
ta responsabilité...**
15 OCTOBRE 2019

PRISE EN COMPTE DE LA SANTE
DE TOUS LES AGENTS DES SDIS

Toxicité des fumées,
temps de travail applicables à tous...

Contractuels, Ruptures conventionnelles, Mort des instances (CAP, CT, CHS)

RETRAIT DE LA LOI TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La **CGT** des agents du **SDMIS**
www.cgt-sdmis.fr

19 ave. **DEBOURG** 69007 **LYON**
06.51.18.43.50